



Le 17 mars 2026

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

**OBJET : CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION  
ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la réunion du conseil municipal aura lieu exceptionnellement , en raison de l'affluence attendue pour la séance d'installation du conseil municipal, comprenant l'élection du maire et des adjoints, et afin de garantir la publicité des débats ainsi que la sécurité, l'accessibilité, et de de bonnes conditions d'accueil du public :

**Le samedi 21 mars à 17 heures dans la salle des fêtes.**

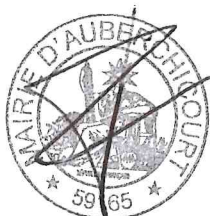
en lieu et place de la salle habituelle de la mairie.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Election du Maire
2. Créations des postes d'Adjoints
3. Election des Adjoints
4. Charte de l'élu local

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Madame la Maire,  
Madame Marie-Hélène Leroy





-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

**ARRÊTÉ N°2026/03/01**

**PORTANT MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DU LIEU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION**

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l' article L.2121-7 ;

Vu la nécessité de garantir la publicité des séances du conseil municipal et d'assurer l'accueil du public dans des conditions conformes aux exigences de sécurité ;

Considérant que la séance d'installation du conseil municipal suscite traditionnellement une affluence plus importante que les séances ordinaires ;

Considérant que la salle du conseil municipal située en mairie ne permet pas d'accueillir l'ensemble des conseillers municipaux et le public attendu dans des conditions de sécurité satisfaisantes au regard de sa capacité ;

Considérant qu'il y a lieu, à titre exceptionnel, de fixer le lieu de réunion du conseil municipal d'installation dans une salle permettant d'assurer l'accueil du public dans des conditions conformes aux normes de sécurité ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** La séance d'installation du conseil municipal de la commune d'Auberchicourt se tiendra exceptionnellement à la Salle des Fêtes située rue Bernonville à Auberchicourt.

**Article 2 :** Cette modification de lieu est strictement limitée à la séance d'installation du conseil municipal, en raison de l'affluence attendue et des impératifs de sécurité susmentionnés.

**Article 3 :** À l'issue de cette séance d'installation, les réunions ultérieures du conseil municipal se tiendront, comme à l'accoutumée, dans la salle du conseil municipal située en mairie, place Suzanne Lanoy.

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr



**Article 4 :** Le présent arrêté sera joint à la convocation adressée aux conseillers municipaux. Il fera l'objet d'une publication et d'un affichage en mairie afin d'assurer l'information effective du public.

**Article 5 :** La responsable des services de la ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auberchicourt  
Le 17/3/2026

Madame le Maire,  
Marie-Hélène Leroy

